



COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DECISION 2025-01 DU MAIRE

Objet : Création sortie de toiture

DEPARTEMENT
 DE SEINE-MARITIME

 Arrondissement LE HAVRE

 Canton de BOLBEC

Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant les travaux d'installation d'une VMC sur le bâtiment,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de création d'une sortie de toiture sur la couverture existante

Considérant le devis de l'entreprise « AT FACADES » pour un montant total de 1 256.71€ HT soit 1 508.05€ TTC.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1^{er} : Accord sur le devis de l'entreprise « AT FACADES » pour un montant total de 1 256.71€ HT soit 1 508.05€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250109-202501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/01/2025

Affichage : 09/01/2025

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 09 Janvier 2025

Le Maire
 Gérard CAPOT

